



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Népal

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Népal est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 36 008 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 114 260 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. Le Programme de coopération entre le gouvernement du Népal et l'UNICEF, 2018-2022, s'appuie sur les résultats et les progrès accomplis vers la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement et aidera le Népal à tenir son engagement à réaliser les objectifs de développement durable. La constitution du Népal de 2072 (2015) prévoit une république démocratique fédérale, avec un transfert substantiel de responsabilités aux administrations provinciales et locales. Le quatorzième plan triennal national a pour objectif de faire accéder le Népal au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2030, sur le modèle d'un État providence dans lequel la justice sociale repose sur une transformation socioéconomique et une réduction rapide de la pauvreté. Le programme de pays appuie les efforts du Népal en vue de réaliser ces priorités.
2. Au cours des prochaines décennies, le ratio entre la population en âge de travailler et la population totale du Népal va continuer à augmenter, ce qui permettra au pays de bénéficier d'un « dividende démographique ». Cette période favorable n'est toutefois pas illimitée : selon les estimations, la population en âge de travailler commencera à décliner d'ici 2047. Il est donc extrêmement important d'investir au profit des enfants d'aujourd'hui et de ceux des générations futures afin de garantir qu'ils seront en mesure de maintenir le niveau de développement du pays. Le Népal comptait 11,3 millions d'enfants en 2016 (dont 2,9 millions d'enfants de moins de cinq ans), sur une population totale de 28,4 millions (recensement, 2011).
3. Le Népal est le deuxième pays le plus pauvre d'Asie, et affiche le cinquième plus faible indice de développement humain¹. Des disparités importantes existent en termes de richesse, de région, de langue, de niveau d'éducation, de caste, d'origine ethnique, de sexe et d'âge. Un indice de privation des enfants, élaboré par l'UNICEF, montre que les privations socioéconomiques les plus grandes concernent le centre de la région du Terai et les régions du Moyen-Ouest et de l'Extrême-Ouest (provinces 2, 6 et 7).
4. Le Népal est fortement exposé aux catastrophes naturelles et se situe dans une zone sismique active sujette à des tremblements de terre de très grande magnitude. Lors des tremblements de terre de 2015, plus de 8 900 personnes ont trouvé la mort (dont 30 % d'enfants) et 22 400 ont été blessés².
5. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué de 67 % entre 1996 et 2016, passant de 118 à 39 pour 1 000 naissances vivantes, ce qui représente un progrès considérable. Le taux de mortalité néonatale reste toutefois élevé. Sur le plan national, 54 % des décès d'enfants de moins de cinq ans se produisent au cours de la période néonatale³. Le taux de mortalité néonatale est plus de deux fois plus élevé dans le quintile le plus pauvre que dans le quintile le plus riche ; il est également plus élevé parmi les mères les plus jeunes⁴. Le mariage et la grossesse précoces sont des problèmes majeurs : 16 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont eu un enfant avant l'âge de 18 ans.
6. Les taux de malnutrition chez les enfants ont diminué au cours des 20 dernières années. La prévalence du retard de croissance parmi les enfants de moins de cinq ans a

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2017.

² UNICEF, Nepal Earthquakes: One Year Later Moving On, 25 avril 2016.

³ Enquête démographique et de santé au Népal (NDHS), 2016.

⁴ Sauf mention contraire, les statistiques figurant dans les sections suivantes sont extraites de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) conduite au Népal en 2014.

également diminué, passant de 57 à 36 % entre 1996 et 2016⁵. Le taux de retard de croissance reste toutefois élevé. À l'échelle nationale, 10 % des enfants souffrent d'émaciation. Seulement 66 % des nourrissons âgés de 0 à 5 mois sont nourris exclusivement au sein, et seuls 35 % des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable. Le taux de couverture de la prophylaxie à la vitamine A pour les enfants âgés de 6 à 59 mois s'élève à 86 %. Le pourcentage des enfants vivant dans des foyers consommant du sel iodé atteint 95 %.

7. L'accès à l'enseignement primaire a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, le taux net de scolarisation atteignant 97 % en 2015/2016⁶. Cependant, la fréquentation des services d'éducation de la petite enfance (EPE) reste faible sur le plan national, puisque seulement 51 % des enfants âgés de 3 à 5 ans en bénéficient. Seulement 12 % des enfants du quintile le plus pauvre présentent les compétences requises en lecture/écriture et calcul, contre 65 % dans le quintile le plus riche. La fréquentation de l'enseignement élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année) est encore faible ; on compte ainsi 770 000 enfants âgés de 5 à 12 ans non scolarisés, et le taux d'abandon scolaire est élevé parmi les adolescents⁷. Seule la moitié des élèves de 3^e, 5^e et 8^e années remplit les critères en termes de résultats scolaires en népalais et en mathématiques. Seuls 6 % des écoles respectent les normes relatives aux écoles amies des enfants⁸, et seulement 11 % des bâtiments scolaires sont construits conformément aux normes sismiques⁹.

8. La proportion des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi au moins une forme de châtiments corporels ou psychologiques de la part de membres de leur foyer s'élève à 82 %¹⁰. Plus d'un tiers des femmes âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans. Le travail des enfants concerne 37 % des enfants âgés de 5 à 17 ans. Le Népal est également largement concerné par le problème de la traite des personnes, étant à la fois un pays d'origine, de transit et de destination. Les enfants en conflit avec la loi n'ont pas accès à des solutions autres que les peines privatives de liberté, telles que des mécanismes extrajudiciaires ou la justice réparatrice, et les procédures adaptées aux enfants sont insuffisantes au sein du système judiciaire.

9. La part des ménages utilisant des sources d'eau améliorées s'élevait à 93 % en 2014, contre 46 % en 1990. La qualité de l'eau reste cependant médiocre, 71 % des sources d'eau du pays (91 % de celles utilisées par le quintile le plus pauvre) étant contaminées par la bactérie *Escherichia coli*. Un quart des infrastructures d'approvisionnement en eau fonctionne correctement, tandis que 40 % d'entre elles nécessitent des réparations majeures¹¹. La part des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées s'élevait à 62 % en 2016, contre 6 % en 1990. La défécation à l'air libre concerne encore 10 % de la population¹². Vingt pour cent des écoles publiques ne disposent pas de sources d'eau et d'installations sanitaires améliorées, et 15 % d'entre elles ne sont équipées ni de toilettes

⁵ NDHS, 2016.

⁶ Ministère de l'éducation, Rapport éclair I pour 2015/2016, 2016.

⁷ Ministère de l'éducation, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et UNICEF, 2016.

⁸ Ministère de l'éducation, 2015.

⁹ Paci-Green R., Pandey B., Friedman R. 2015. Post-earthquake comparative assessment of school reconstruction and social impacts in Nepal. Risk RED.

¹⁰ Gouvernement du Népal, Commission nationale de la planification, Bureau central des statistiques et UNICEF, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2014.

¹¹ Programme d'information de gestion du Népal, 2014.

¹² Section Salubrité de l'environnement/Direction de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, 2017.

séparées pour les filles et les garçons, ni d'installations d'hygiène menstruelle appropriées¹³.

10. Un quart de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2010¹⁴. Les enfants sont « surreprésentés » parmi les pauvres : la proportion des enfants de moins de 18 ans et de moins de cinq ans vivant dans la pauvreté est respectivement de 31 % et 36 %¹⁵. Les ménages qui ont beaucoup d'enfants, ceux qui ont un faible niveau d'éducation, qui appartiennent à la caste Dalit, qui vivent dans les régions rurales ou qui ne possèdent que de petites parcelles de terre sont plus susceptibles de figurer parmi les plus pauvres. Actuellement, seuls 20 % des enfants de moins de cinq ans bénéficient du programme du gouvernement de subventions destinées aux enfants sous forme de remise d'espèces.

11. On peut tirer quatre enseignements de la mise en œuvre du programme de pays 2013-2017. Premièrement, les mesures de préparation aux situations d'urgence portent leurs fruits, comme l'ont démontré – lors des situations d'urgence – l'utilité des fournitures d'urgence prioritaires prépositionnées et le bon fonctionnement du mécanisme de coordination du groupe sectoriel, fondés sur une planification et une formation préalables¹⁶. Deuxièmement, les systèmes de protection sociale mis en place par le gouvernement sont assez solides pour permettre de distribuer rapidement une assistance en espèces à grande échelle en cas d'urgence, si cela s'accompagne d'un travail systématique de planification, de suivi, de facilitation et d'évaluation, ainsi qu'il est apparu lors de l'intervention d'urgence déclenchée après le tremblement de terre de 2015¹⁷. Troisièmement, la combinaison d'intrants techniques adéquats et d'une demande correctement stimulée peut conduire à une amélioration substantielle de l'accès aux services de base, comme l'illustre la réussite du mouvement social Open Defecation Free¹⁸. Enfin, un système communautaire bien établi à grande échelle aide le pays à réaliser des progrès constants, ainsi qu'à minimiser les retards en temps de crise, comme l'ont montré les effets du Female Community Health Volunteer (FCHV) Scheme in Health and Nutrition et sa vigueur même lors des situations d'urgence¹⁹.

Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays vise à aider le Népal à tirer profit de son dividende démographique en investissant en faveur de l'importante génération d'enfants, en particulier les filles et les groupes ethniques défavorisés, les membres des castes inférieures, les habitants des zones difficiles d'accès, les adolescents déscolarisés ainsi que les ménages pauvres dirigés par une personne seule ou par un enfant. Le programme aidera le Népal à atteindre les objectifs de développement durable au travers de six composantes : santé, nutrition, éducation, protection de l'enfance, WASH (eau, assainissement et hygiène), politique sociale et analyse économique. Le programme se fixe comme résultat

¹³ Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2014/15.

¹⁴ Bureau national des statistiques, 2011.

¹⁵ Mathers, N. (2016) Reaching national coverage: An expansion strategy for Nepal's Child Grant. Policy Brief. UNICEF Népal, Katmandou.

¹⁶ DARA, Evaluation of UNICEF's Response and Recovery Efforts to the Gorkha Earthquake in Nepal, 2016

¹⁷ Oxford Policy Management, Evaluation of the Nepal Emergency Cash Transfer Programme through Social Assistance, 2017

¹⁸ UNICEF, Lessons from Nepal's Sanitation Social Movement "Sanitation for All : All For Sanitation", 2014

¹⁹ Ministère de la Santé et de la Population, Female Community Health Volunteer: National Survey Report 2014, 2015

d'ensemble que les enfants puissent avoir – plus largement et de manière équitable – accès et recours à des services de haute qualité adaptés à leur tranche d'âge, ainsi qu'à de meilleures pratiques et à des environnements sûrs et protecteurs. Le programme vise à résoudre les difficultés liées à l'offre (notamment, ressources humaines, couverture et qualité des services sociaux) tout en s'efforçant d'agir sur la demande afin de modifier les normes sociales et les pratiques préjudiciables responsables des inégalités entre les sexes, des privations et de la sous-utilisation des services sociaux pertinents. Conformément à son Plan stratégique 2018-2021 et au Plan d'action pour l'égalité des sexes 2018-2021, l'UNICEF apportera son soutien au pays pour :

- a) améliorer et garantir la fourniture ininterrompue des services essentiels durant la transition vers le système fédéral de gouvernement ;
- b) encourager une programmation multisectorielle s'agissant notamment du développement de la petite enfance (DPE), des adolescents et de la question du handicap ;
- c) améliorer la capacité nationale en matière d'action humanitaire et de transition efficace entre intervention humanitaire et développement, notamment en ce qui concerne la préparation aux catastrophes naturelles, la résilience, le redressement durable et la reconstruction suite au tremblement de terre de 2015 ;
- d) renforcer la programmation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines ;
- e) promouvoir des comportements positifs, la demande de services, le renforcement des normes sociales contribuant à la réalisation des droits de l'enfant par le biais d'innovations, de la communication en faveur du changement des comportements et de l'amélioration des programmes, politiques et systèmes pertinents ;
- f) partager des enseignements tirés et des bonnes pratiques par le biais de la coopération Sud-Sud.

13. À l'échelle fédérale, provinciale et locale, le programme ciblera la réforme des politiques, l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les services essentiels et le renforcement des capacités afin de garantir la réussite de la mise en œuvre du système fédéral, y compris l'appropriation et la durabilité par le biais des institutions locales. Il s'appuiera pour cela sur l'expérience et les enseignements tirés de l'actuel Child-Friendly Local Governance Programme. Le programme ciblera les enfants les plus défavorisés, en mettant notamment l'accent sur le centre de la région du Terai et les régions du Moyen-Ouest et de l'Extrême-Ouest (provinces 2,6 et 7). Par ailleurs, un soutien plus large dans le domaine des politiques et du plaidoyer sera apporté dans les quatre autres provinces en vue de la réalisation des droits de l'enfant au sein du nouveau système fédéral. Le programme évoluera au gré du déploiement de la structure fédérale du pays afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

14. Le programme contribuera au quatorzième Plan triennal national qui vise à établir un État providence fondé sur la justice sociale et la réduction de la pauvreté et des inégalités. Le programme s'appuie sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022. L'UNICEF contribuera à trois des quatre domaines prioritaires du PNUAD : développement social ; résilience, réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique ; et l'État de droit, la gouvernance et les droits humains.

Santé

15. La composante relative à la santé vise à garantir que les enfants, notamment les nouveau-nés et les adolescents, et les femmes en âge de procréer, peuvent accéder et recourir, plus largement et de manière équitable, à des interventions de santé de qualité et à forte incidence, et adopter de meilleurs comportements en matière de santé. Cette composante est guidée par la Stratégie pour le secteur de la santé (2015-2020) du Népal, qui est mise en œuvre au travers d'une approche sectorielle pilotée par le Ministère de la santé.

16. La question de la mortalité maternelle et néonatale sera traitée en plaidant pour l'approbation de la loi sur la santé reproductive et en soutenant la mise en place d'unités de soins intensifs pour les nouveau-nés et de systèmes d'orientation pertinents. La détection précoce de handicaps chez les nouveau-nés sera encouragée en collaboration avec d'autres secteurs. Pour aborder le problème des pratiques néfastes, des comportements positifs de recours aux soins seront préconisés.

17. La lutte contre les maladies de l'enfant se traduira par un engagement en matière de plaidoyer politique en faveur de la santé des enfants et de l'appui à ces derniers visant à maintenir des niveaux de couverture élevés, la poursuite de l'amélioration du programme de vaccination et l'élargissement du programme de gestion intégrée des maladies néonatales et de l'enfant. Une stratégie sera élaborée pour lutter contre la pneumonie par le biais de l'utilisation de nouvelles technologies de diagnostic, tandis que des mesures préventives et curatives contre la diarrhée seront adoptées.

18. La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le développement et la santé des adolescents permettra d'aborder les questions relatives à la santé des adolescents, notamment la grossesse chez les adolescentes et la gestion de l'hygiène menstruelle. Un soutien sera apporté au renforcement des capacités des bénévoles et des agents de santé communautaire de sexe féminin afin d'améliorer l'accès à des services sexospécifiques et adaptés aux adolescents, notamment au travers du programme de santé scolaire. La communication pour le développement, basée sur la mobilisation directe, les médias de masse et les réseaux sociaux, ainsi que les plateformes de télémédecine, visera à promouvoir des comportements sains auprès des adolescents.

19. La mise en œuvre de la structure fédérale de gouvernance pour la santé sera soutenue afin de garantir la mise en œuvre ininterrompue des principaux programmes de santé. Le système d'information sanitaire et la stratégie relative à la télémédecine seront optimisés grâce au recours à de nouvelles technologies de l'information. Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation permettront de soutenir la préparation aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, tandis que les normes sociales préjudiciables seront ciblées par des stratégies de communication pour le développement tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Nutrition

20. La composante relative à la nutrition vise à garantir que les enfants, notamment les adolescentes et les femmes en âge de procréer, peuvent accéder et recourir, plus largement et équitablement, à des régimes nutritionnels et à des pratiques et des comportements améliorés en matière de soins nutritionnels. Le Plan multisectoriel pour la nutrition (MSNP), auquel participent plusieurs ministères et qui est piloté par la Commission nationale de planification (NPC), guidera la mise en œuvre de la composante relative à la nutrition.

21. La mise en œuvre de la campagne « Golden 1 000 Days », de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et du Plan d'action pour l'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, qui cible les régions dont les performances sont médiocres et met l'accent sur le programme de subventions destinées aux enfants, permettra de soutenir la nutrition et les soins pour les adolescents, les mères, les nourrissons et les jeunes enfants. Un soutien sera apporté en vue de renforcer davantage les capacités des bénévoles et des agents de santé communautaire de sexe féminin à fournir de meilleurs conseils en matière d'alimentation, tandis que des approches relevant de la communication pour le développement seront mobilisées en vue d'obtenir un changement de comportement à grande échelle.

22. Les efforts pour élargir la gestion intégrée des interventions de lutte contre la malnutrition aiguë sévère (MAS) seront encouragés. Le soutien apporté, du côté de l'offre, aux centres de traitement de la malnutrition aiguë sévère et au renforcement des capacités des bénévoles et des agents de santé communautaire de sexe féminin à détecter, orienter et assurer la prise en charge appropriée des cas de malnutrition aiguë sévère sera associé, du côté de la demande, à des efforts de mobilisation sociale ciblant les personnes responsables d'enfants, ainsi que les dirigeants religieux et communautaires.

23. Le problème des carences en micronutriments sera traité par le biais de la stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments qui cible l'anémie et les carences en vitamine A et en iode. Le programme de lutte contre l'anémie sera amélioré sur la base des conclusions de l'Enquête nationale relative aux micronutriments de 2016 et de la promotion de la demande en fer et en acide folique. Le plaidoyer et l'engagement du secteur privé devraient permettre de renforcer la production locale de micronutriments en poudre et d'aliments fortifiés.

24. La coordination, l'exécution, le suivi et l'évaluation du Plan multisectoriel pour la nutrition permettront de soutenir la mise en œuvre du système fédéral pour les programmes de nutrition. Un appui sera également apporté afin d'élaborer des lignes directrices sur la résilience, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique en lien avec la nutrition, notamment la continuité des chaînes d'approvisionnement et l'extension rapide de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère dans les situations d'urgence. En tant qu'organisme co-chef de file du groupe sectoriel mondial de la nutrition, l'UNICEF soutiendra également le gouvernement et ses partenaires en vue du renforcement des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'adaptation au changement climatique.

Éducation

25. La composante relative à l'éducation vise à améliorer l'accès et la participation de tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, à l'éducation préscolaire et à l'éducation de base, ainsi que leurs résultats, au sein d'environnements inclusifs, sûrs et protecteurs. Elle est guidée par le nouveau Plan de développement du secteur de l'éducation (2016-2022) et sa stratégie en matière d'équité, mise en œuvre dans le cadre d'une approche sectorielle pilotée par le Ministère de l'éducation.

26. L'accès à l'apprentissage préscolaire dans les zones mal desservies sera abordé par le biais de l'éducation de la petite enfance (EPE) et de l'éducation parentale au niveau communautaire, sur la base des enseignements tirés au cours du précédent programme de pays. Cela alimentera un plaidoyer politique fondé sur des données factuelles en faveur de l'élargissement de l'éducation de la petite enfance dans tout le pays. Le renforcement des capacités des autorités locales soutiendra la mise en œuvre équitable de programmes

d'éducation de la petite enfance de qualité en milieu scolaire. Le développement des compétences des enseignants et l'élaboration de matériel didactique et pédagogique de qualité permettront d'agir sur les goulets d'étranglement du côté de l'offre.

27. Plusieurs éléments contribueront à soutenir la qualité de l'éducation de base : élaboration de politiques et planification mettant l'accent sur le modèle des écoles amies des enfants ; amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage en classe ; promotion de la lecture, de l'écriture et du calcul au cours des premières années d'école primaire ; éducation inclusive ; et vecteur d'enseignement approprié. Les innovations et la recherche portant sur l'enseignement dans des classes multilingues seront soutenues.

28. Les adolescents accédant tardivement à l'enseignement et ceux qui n'ont jamais été scolarisés bénéficieront d'une aide afin d'intégrer le système formel par le biais de classes non formelles, sur la base des enseignements tirés de l'initiative Girls Access to Education. Des stratégies de communication pour le développement ciblant les parents viseront à augmenter la demande d'éducation formelle parmi les enfants qui travaillent. Les compétences pratiques des adolescents seront améliorées au moyen du programme « *Rupantaran* » axé sur ces compétences.

29. La mise en œuvre du schéma fédéral pour le système éducatif sera soutenue dans le contexte du Plan de développement du secteur de l'éducation. La mise en œuvre du Plan-cadre global pour des écoles sûres sera soutenue via le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, des mécanismes d'adaptation au changement climatique, de l'éducation dans les situations d'urgence et de l'initiative Écoles comme zones de paix. L'UNICEF conservera son rôle d'organisme co-chef de file du groupe sectoriel de l'éducation en vue de prôner une plus grande efficacité dans la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux situations d'urgence et l'adaptation au changement climatique.

Protection de l'enfance

30. La composante relative à la protection de l'enfance vise à garantir que les enfants, notamment les adolescents, bénéficient d'une protection améliorée contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation. Elle sera guidée par la Stratégie nationale pour l'élimination des mariages d'enfants au Népal (2016), la Politique nationale relative aux enfants (2012), le Plan-cadre national sur le travail des enfants (à venir) et la législation relative à la traite et au travail des enfants.

31. Un soutien sera fourni afin de renforcer le système de protection de l'enfance dans le cadre de la nouvelle structure fédérale en élargissant les procédures de prise en charge complète des cas et en plaidant pour le recrutement de professionnels de la protection de l'enfance. Le Système interorganisations de gestion de l'information sur la protection de l'enfance sera déployé et utilisé pour fournir des données ventilées sur les questions relatives à la protection de l'enfance. En tant qu'organisme co-chef de file du groupe sectoriel mondial traitant de la protection de l'enfance et de la violence basée sur le genre, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'adaptation au changement climatique.

32. Afin de lutter contre la violence et l'exploitation, la législation et les politiques essentielles relatives aux châtiments corporels, au travail des enfants, à la traite d'enfants, à la violence basée sur le genre et au mariage d'enfants seront élaborées, révisées et mises en œuvre. Par ailleurs, des stratégies de communication pour le développement seront adoptées pour modifier l'acceptation de ces questions par la société. Un soutien sera

également fourni afin d'aider le Gouvernement à renforcer sa capacité à fournir des services appropriés aux victimes.

33. Un soutien sera apporté en vue d'examiner la législation et les politiques relatives à l'accès des enfants à la justice ; d'élaborer les règlements, les protocoles et les lignes directrices nécessaires ; et de renforcer le système de gestion des informations sur la justice pour les enfants. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités des professionnels de la justice et de la sécurité, des conseillers psychosociaux et des travailleurs sociaux concernant les procédures judiciaires tenant compte de la problématique hommes-femmes et adaptées aux enfants, tout en pilotant de nouveaux concepts et pratiques, tels que les mécanismes extrajudiciaires, la justice réparatrice et les mesures de protection des victimes/témoins.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

34. La composante relative au secteur WASH vise à garantir que les enfants et leurs familles peuvent accéder et recourir, de manière améliorée et équitable, à une eau potable améliorée et durable, à des services d'assainissement et à des pratiques d'hygiène améliorées. Elle est guidée par le récent Plan de développement du secteur WASH, dont la mise en œuvre relève du Ministère de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

35. Afin d'améliorer la qualité de l'eau, un soutien sera apporté au renforcement de l'organisme de régulation de l'eau, à la mise en œuvre de plans pour la salubrité de l'eau, à l'analyse de la marge de manœuvre fiscale et à la sensibilisation de la communauté concernant le traitement de l'eau à domicile. Une stratégie visant à permettre aux populations délaissées d'accéder à l'eau potable sera élaborée et mise en œuvre en renforçant la fonctionnalité, la couverture, la pérennité et la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau. L'accès à l'eau potable au sein des établissements éducatifs et de soins de santé sera amélioré au moyen d'une collaboration intersectorielle.

36. Le mouvement social d'éradication de la défécation à l'air libre (Open Defecation Free) et le concept d'assainissement total seront élargis. Le secteur privé sera impliqué pour promouvoir des pratiques d'hygiène améliorées et créer des marchés pour l'assainissement. L'initiative des écoles amies des enfants sera mise en œuvre afin de plaider en faveur d'installations sanitaires tenant compte de la problématique hommes-femmes et accessibles aux personnes handicapées dans les établissements de santé, les centres de développement de la petite enfance et les écoles. La classification des écoles en fonction des installations WASH qu'elles offrent sera étendue à l'ensemble du pays. Des campagnes dans les médias de masse et sur les réseaux sociaux permettront de sensibiliser le public à certains comportements en matière d'hygiène, notamment les pratiques relatives à l'hygiène menstruelle.

37. La mise en œuvre de la structure fédérale pour le secteur WASH sera soutenue dans le contexte du Plan de développement du secteur WASH. Un soutien sera fourni au gouvernement afin qu'il élabore une nouvelle loi sur le secteur WASH et qu'il révise certaines politiques en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. La mise en œuvre de nouvelles directives relatives au secteur WASH dans les écoles et les établissements de santé fera l'objet d'un appui. La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique seront intégrées dans les politiques, stratégies et plans existants, tandis que l'analyse multirisque, la programmation tenant compte des risques et les capacités de gestion seront renforcées. En tant qu'organisme co-chef de file du groupe sectoriel mondial WASH, l'UNICEF apportera un soutien à la réduction des

risques de catastrophe, à la préparation aux situations d'urgence et à l'adaptation au changement climatique.

Politique sociale et analyse économique

38. La composante relative à la politique sociale et à l'analyse économique vise à garantir que les enfants bénéficient de politiques et de programmes renforcés permettant de lutter contre leur pauvreté, leur vulnérabilité et leur exclusion. Le quatorzième Plan triennal national, qui met l'accent sur les transformations socioéconomiques, la réduction rapide de la pauvreté et la répartition équitable des richesses, et le projet de Cadre national sur la protection sociale, piloté par le Ministère des finances et la Commission nationale de planification, serviront de fil conducteur à cette composante.

39. La Commission nationale de planification et le Bureau national des statistiques bénéficieront d'un soutien afin de renforcer leurs capacités en matière de production de données probantes, notamment s'agissant de la mesure et de l'analyse de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion des enfants ; d'analyse des principales problématiques émergentes, notamment le fédéralisme, l'urbanisation et les migrations ; d'analyse de la marge de manœuvre fiscale et de cas d'investissement pour des interventions sociales clés.

40. En s'appuyant sur la conjoncture favorable à des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, une assistance technique sera fournie pour élargir le programme de subventions destinées aux enfants dans le contexte de la structure fédérale, jusqu'à ce qu'il bénéficie à tous les enfants de moins de cinq ans. L'amélioration du programme de subventions destinées aux enfants sera soutenue par le biais d'une évaluation de l'impact, de l'utilisation de technologies de l'information et du renforcement des liens intersectoriels avec les services de l'enregistrement des naissances, de la santé, de la nutrition et du développement de la petite enfance.

41. L'UNICEF animera un dialogue au sein d'un large groupe de parties prenantes afin de créer en commun, de partager et d'utiliser des connaissances en vue d'améliorer l'efficacité des politiques axées sur les enfants. Des dialogues réguliers auront lieu avec les parlementaires sur la législation, les politiques et les questions budgétaires relatives au bien-être des enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	3 200	15 700	18 900
Nutrition	3 000	33 000	36 000
Éducation	3 200	30 100	33 300
Protection de l'enfance	3 000	14 060	17 060
Eau, assainissement et hygiène	2 600	15 400	18 000
Politique sociale et analyse économique	2 500	3 000	5 500
Efficacité du programme	18 508	3 000	21 508

Total	36 008	114 260	150 268
--------------	---------------	----------------	----------------

Programme et gestion des risques

42. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

43. Le programme de pays contribuera à la réalisation de résultats pertinents du PNUAD au travers de son mécanisme de coordination. Un soutien en matière de sécurité sera fourni par le Département de la sûreté et de la sécurité. Afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les risques, plusieurs organismes des Nations Unies partageront des locaux et des services communs. Le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces sera utilisé pour améliorer l'efficacité, l'efficacité et la qualité des transactions et réduire leurs coûts.

44. Le programme de pays soutiendra les mécanismes d'alerte précoce, notamment la surveillance sentinelle en matière de nutrition, et améliorera la sécurité des enfants au travers du Plan-cadre global sur la sécurité dans les écoles. Les opérations d'urgence seront coordonnées par l'équipe de pays pour l'action humanitaire sous l'égide du Cadre national de réponse aux catastrophes du Népal. L'UNICEF sera l'organisme co-chef de file de quatre groupes sectoriels (WASH, nutrition, éducation et protection) et s'appuiera sur l'une des bonnes pratiques identifiées lors de la réponse au tremblement de terre de 2015, à savoir l'approche innovante relative à la communication avec les communautés.

45. Le risque de diminution des ressources sera compensé par un plaidoyer fondé sur des preuves en faveur des investissements nécessaires au profit des enfants et par la mise en place de partenariats en vue d'obtenir de meilleurs résultats. L'étude de l'évolution démographique²⁰ montre une société caractérisée par un vieillissement rapide, un taux de dépendance en hausse, et une fenêtre d'opportunité limitée pour tirer profit du dividende démographique. Cette étude servira à encourager les investissements en faveur des enfants qui doivent être réalisés dans un délai déterminé en vue de soutenir le développement durable du pays.

Suivi et évaluation

46. Le plan intégré de suivi et d'évaluation sur cinq ans, assorti d'un plan d'évaluation chiffré, structurera l'ensemble des activités de suivi, de recherche et d'évaluation prioritaires.

47. Le cadre de résultats et de ressources fondé sur le plan intégré de suivi et d'évaluation permettra de suivre les progrès réalisés au niveau des produits obtenus et de la contribution de chaque composante du programme aux résultats. La recherche, les évaluations et les études serviront à élaborer les examens annuels et l'examen à mi-parcours du programme de pays prévu pour 2020 avec l'appui du Ministère des finances et des ministères

²⁰ Commission nationale de planification du Népal (NPC), « Demographic changes of Nepal: Trends and policy implications », 2017.

pertinents. Les examens feront état des enseignements tirés et permettront d'apporter les ajustements nécessaires au programme de pays.

48. Les indicateurs de résultats seront mesurés chaque année afin de suivre les progrès et s'appuieront principalement sur les systèmes d'information sectoriels. L'UNICEF, dans le contexte du PNUAD, apportera son soutien au renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la qualité des systèmes d'information sectoriels. Les lacunes au niveau de l'information disponible, notamment le manque de données ventilées soulignant les inégalités et disparités sexospécifiques, seront comblées par des enquêtes thématiques, telles que la future enquête nationale sur la traite d'enfants.

49. Les indicateurs de résultats fondés sur les objectifs de développement durable ainsi que les indicateurs standards de l'UNICEF seront mesurés régulièrement, notamment par le biais des systèmes d'information sectoriels et d'enquêtes nationales, telles que l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2019 qui sera conduite par le Bureau national des statistiques. Un soutien sera par ailleurs fourni pour renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Népal et l'UNICEF, 2018-2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2-7, 9, 11-15, 17-21, 23-24, 26-30, 32, 34-37, 39-40 et 42.

Priorités nationales : le quatorzième Plan triennal national : développement social, bonne gouvernance, promotion des secteurs transversaux.

Objectifs de développement durable pertinents : 1-6, 8, 10-13 et 15-17.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :

2. En 2022, l'accessibilité, la disponibilité et le recours aux services sociaux de base de qualité sont équitables et ont été améliorés pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables.

3. En 2022, la gestion de l'environnement, le redressement et la reconstruction durables, ainsi que la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles, sont renforcés à tous les niveaux.

4. En 2022, des institutions inclusives, démocratiques, redevables et transparentes sont renforcées de manière à garantir l'État de droit, la justice sociale et les droits de l'homme pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

Naissances assistées par un personnel de santé qualifié ; taux de fertilité des adolescentes ; pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance ; pourcentage des enfants de moins de cinq ans souffrant d'émaciation ; résultats scolaires des élèves de 8^e année ; taux de persévérance en 8^e année ; pourcentage des femmes âgées de 15 à 19 ans mariées ou en concubinage ; pourcentage de la population ayant recours à des services d'approvisionnement en eau potable sûrs ; pourcentage de la population ayant recours à des services d'assainissement sûrs.

Réduction du nombre de décès annuels par rapport à la période 2005-2015 ; législation et mécanisme institutionnel efficaces, redevables et inclusifs pour le redressement et la reconstruction.

Proportion des personnes vulnérables ayant accès à des services d'aide juridique ; proportion des personnes vulnérables ayant accès au système judiciaire formel.

Résultats associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 :¹ 1-5.

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. Santé La composante de santé vise à garantir que les enfants, notamment les nouveau-nés et les adolescents, et les femmes en âge de procréer peuvent accéder et recourir, plus largement et de manière équitable, à des interventions de santé de qualité et à forte incidence, et adopter de meilleurs comportements en matière de santé.	Pourcentage d'accouchements des femmes (15-49 ans) assistés par un personnel de santé qualifié DR : 58 % C : 69 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), Système d'information sanitaire (SIS), Enquête démographique et de santé au Népal (EDSN)	1.1 Capacité accrue à fournir un accès équitable aux services de santé maternelle et du nourrisson et à améliorer les comportements sains 1.2 Capacité accrue à fournir un accès équitable aux services de santé de l'enfant et à améliorer les comportements sains	Gouvernement : Ministères de la santé ; de l'éducation ; des affaires fédérales et du développement local ; et des finances Parlement Nations Unies : Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)	3 200	15 700	18 900
	Pourcentage d'enfants complètement vaccinés (12-23 mois) DR : 78 % C : 90 %	MICS/EDSN/SIS	1.3 Capacité accrue à fournir des services de santé tenant compte des besoins des adolescents et à améliorer les comportements sains 1.4 Capacité accrue à légiférer, planifier et budgétiser pour améliorer les systèmes de santé, et notamment pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique				
	Pourcentage des nouveau-nés recevant des soins néonataux au cours des deux jours suivant leur naissance DR : 57 % C : 75 %	MICS/EDSN/SIS					
2. Nutrition En 2022, les enfants, notamment les adolescentes et les femmes en âge de procréer, peuvent accéder et recourir, plus largement et de manière équitable, à des régimes nutritionnels adéquats, et adoptent de meilleurs comportements et pratiques en matière de soins nutritionnels.	Pourcentage d'enfants (6 à 23 mois) recevant un apport alimentaire minimum acceptable DR : 37 % (350 000) (national) 34 % (zone rurale) ; 57 % (zone urbaine) C : 52 % (470 000) (national) 48 % (zone rurale) ; 80 % (zone urbaine)	MICS/EDSN	2.1 Amélioration des connaissances et des compétences en vue de fournir des pratiques de soins et de nutrition améliorées pour l'adolescent, la mère, le nourrisson et le jeune enfant 2.2 Les agents de santé ont renforcé leur capacité pour fournir des traitements et des soins de qualité aux enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère en utilisant des protocoles standards	Gouvernement : Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère des affaires fédérales et du développement local, Ministère de l'agriculture et Ministère de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Commission nationale de	3 000	33 000	36 000
	Nombre total d'enfants (6-59 mois) souffrant de	SIS	2.3 Les agents de santé, les bénévoles de santé				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>malnutrition aiguë sévère et considérés comme guéris</p> <p>DR : 5 998 ; 3 541 (filles) ; 2 457 (garçons) C : 50 000 ; 30 000 (filles) ; 20 000 (garçons)</p>		<p>communautaires de sexe féminin et les communautés ont renforcé leurs capacités pour stimuler la demande de supplémentation et pour fournir des aliments fortifiés et un régime diversifié</p> <p>2.4 Les Ministères et les partenaires concernés par le Plan multisectoriel pour la nutrition ont renforcé leurs capacités à légiférer, planifier et budgétiser en vue d'améliorer les interventions nutritionnelles, notamment en intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique</p>	<p>planification, Bureau national des statistiques</p> <p>Nations Unies : Programme alimentaire mondial (PAM), OMS, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque mondiale</p> <p>Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)</p>			
	<p>Proportion d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance (modéré ou sévère)</p> <p>DR : 36 % (1 069 752) C : 28 % (882 779)</p>	EDS/MICS					
<p>3. Éducation</p> <p>En 2022, l'accès, la participation et les résultats scolaires de tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, au niveau préscolaire et pour l'éducation de base se sont améliorés, au sein d'environnements inclusifs sûrs et protecteurs.</p>	<p>Pourcentage d'enfants dans l'enseignement primaire et secondaire ayant au moins acquis des compétences minimales en lecture et en calcul</p> <p>DR : (total ; filles ; garçons) 3^e année - Lecture courante et compréhension 12,8 % ; 14 % ; 12 % 5^e année : Népal : 47 % ; 48 % ; 46 % Mathématiques : 49 % ; 48 % ; 50 % 8^e année : Népal : 48 % ; 48 % ; 48 % Mathématiques : 35 % ; 33 % ; 38 % C : 3^e année - Lecture courante et compréhension</p>	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS)	<p>3.1 Capacité accrue à améliorer l'accès à des opportunités d'apprentissage préscolaire, ainsi que la qualité de ces opportunités, (parmi les enfants âgés de moins de cinq ans) dans certains organismes locaux</p> <p>3.2 Capacité accrue à fournir une éducation de base de qualité dans des régions ciblées, notamment aux enfants présentant un handicap, aux enfants ne parlant pas népalais dans leur foyer et à ceux qui vivent dans des régions isolées</p> <p>3.3 Capacité accrue à fournir aux adolescents un enseignement portant sur les compétences pratiques et à garantir la scolarisation à l'âge approprié</p> <p>3.4 Capacité accrue à légiférer,</p>	<p>Gouvernement : Ministère de l'éducation</p> <p>Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, FNUAP, PAM</p> <p>Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)</p>	3 200	30 100	33 300

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>16 % ; 17 % ; 14 % 5^e année : Népal : 59 % ; 59 % ; 59 % Mathématiques : 56 % ; 56 % ; 56 % 8^e année : Népal : 56 % ; 56 % ; 56 % Mathématiques : 54 % ; 52 % ; 55 %</p>		planifier et budgétiser en vue d'améliorer les programmes éducatifs, notamment en intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'initiative Écoles comme zones de paix				
	<p>Nombre d'enfants non scolarisés désormais inscrits dans un établissement d'éducation de base (1^{er} à 8^e année)</p> <p>DR : 0 C : 500 000 (total) ; 300 000 (filles)</p>	EMIS					
	<p>Taux de persévérance en 8^e année</p> <p>DR : (total ; filles ; garçons) 76,6 % ; 77,4 % ; 75,9 %</p> <p>C : (total ; filles ; garçons) 92,0 % ; 93,0 % ; 91,2 %</p>	EMIS					
<p>4. Protection de l'enfance</p> <p>En 2022, les enfants et les adolescents bénéficient d'une protection renforcée contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation</p>	<p>Pourcentage d'enfants (1-14 ans) victimes de châtements corporels et/ou de violences psychologiques de la part de personnes responsables d'enfants au cours du mois précédent</p> <p>DR : 82 % (6,8 millions) C : 77 % (6,2 millions)</p>	MICS	<p>4.1 Capacité accrue à légiférer, planifier et budgétiser afin d'éliminer les inquiétudes liées à la protection de l'enfance, notamment les situations humanitaires, et d'y répondre</p> <p>4.2 Renforcement des connaissances, des compétences et des capacités permettant de</p>	<p>Gouvernement : Ministères des femmes, des enfants et de la sécurité sociale ; du travail et de l'emploi ; des affaires fédérales et de l'administration</p>	3 000	14 060	17 060

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	Pourcentage de femmes (20-24 ans) mariées ou en concubinage avant l'âge de 18 ans DR : 37 % (520 000) C : 32 % (490 000)	MICS	prévenir et de lutter contre la violence et l'exploitation 4.3 Renforcement des connaissances et capacités pour fournir aux enfants en contact avec le système judiciaire des services adaptés aux enfants et sexospécifiques	locale ; de l'éducation ; de la santé Conseil central pour le bien-être de l'enfant, Commission nationale de planification, Bureau national des statistiques, Parlement, Bureau du procureur général, Police du Népal, Comité de coordination de la justice des mineurs Nations Unies : PNUD, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Bureau international du Travail (BIT) Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
5. Eau, assainissement et hygiène (WASH) En 2022, les enfants et leurs familles peuvent accéder et recourir, plus largement et de manière équitable, à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sûrs et durables, ainsi qu'à des pratiques d'hygiène améliorées	Proportion de la population utilisant un service d'eau potable sûr au niveau communautaire DR : 27 % (7 700 000) C : 40 % (12 200 000)	Programme conjoint de suivi des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement	5.1 Capacité accrue à améliorer la qualité de l'eau et la fonctionnalité des systèmes d'approvisionnement en eau, et à fournir et pérenniser l'accès à une eau sûre (en particulier dans les écoles et les établissements de santé)	Gouvernement : Ministères de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; des affaires fédérales et de l'administration locale ; de la santé ; de l'éducation Nations Unies : OMS Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)	2 600	15 400	18 000
	Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre DR : 10 % (2 800 000) C : 1 % (300 000)	Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau	5.2 Meilleures connaissances concernant les comportements en matière d'assainissement et d'hygiène ; les parties prenantes du secteur ont renforcé leurs capacités à fournir l'accès à des installations d'assainissement et d'hygiène sûres et durables dans les foyers et les institutions 5.3 Capacité accrue à légiférer, planifier et budgétiser pour améliorer les systèmes WASH, notamment l'intégration de la gestion intégrée des risques de catastrophe naturelle				
6. Politique sociale et analyse économique En 2022, les enfants bénéficient de politiques et de programmes renforcés pour lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion des enfants	Une stratégie pour la réduction de la pauvreté des enfants est articulée et intégrée dans le plan national de développement ou dans un document de politique nationale DR : aucune C : 1	Plan national ou autres documents de politique	6.1 Capacité accrue à mesurer, analyser et rassembler des données sur la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion des enfants 6.2 Capacité renforcée à mettre en place un système de protection sociale adapté aux enfants, amélioré et élargi	Gouvernement : Ministères des affaires fédérales et de l'administration locale ; des finances ; ministères sectoriels pertinents ; Commission nationale de planification, Bureau national des statistiques, Département de l'enregistrement de	2 500	3 000	5 500
	Pourcentage des ressources affectées en faveur des secteurs sociaux clés pour les enfants et tendance DR : (pour 2016/2017)	Budget national	6.3 Renforcement des partenariats avec et entre des institutions nationales et d'autres acteurs en vue de mener des actions stratégiques de plaidoyer politique				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	Politique sociale : 3,6 % Santé : 4,6 % Éducation : 11 % C : Politique sociale : 4,2 % (à confirmer) Santé : à confirmer Éducation : à confirmer			l'État civil, Parlement Nations Unies : BIT, OMS, Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), Banque mondiale Autres : partenaires de développement, organisations de la société civile (OSC)			
	Nombre d'enfants couverts par le programme de subventions destinées aux enfants DR : 20 % C : 67 %	Département de l'enregistrement de l'État civil et des données administratives, Recensement national					
7. Efficacité du programme Le programme de pays est conçu, coordonné, géré et soutenu de manière efficace afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Nombre de rapports annuels participatifs soumis au cours du cycle du programme DR : 5 C : 5 Pourcentage d'indicateurs relatifs aux priorités de gestion et de programme de la grille de résultats à la hauteur des normes exigées DR : à définir C : 100 %	Rapports d'examen annuels	7.1 Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des orientations, des outils et des ressources : a) pour planifier et suivre les programmes ; b) pour mener des actions de plaidoyer et nouer des partenariats ; c) pour mettre en œuvre les interventions relevant de la communication pour le développement		18 508	3 000	21 508
Total des ressources					36 008	114 260	150 268